



PROJET DE SOINS 2020 > 2024



**DES SOINS PARAMÉDICAUX ET UN ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF DANS
UN ENVIRONNEMENT ÉVOLUTIF**



SOMMAIRE ● ●

INTRODUCTION..... P.4

BILAN DU PRÉCÉDENT PROJET DE SOINS..... P.5

ORGANISATION ET POLITIQUE GÉNÉRALE DES SOINS..... P.6

AXES PRIORITAIRES DU NOUVEAU PROJET DE SOINS..... P.8



AXE 1..... P.8



AXE 2..... P.10



AXE 3..... P.12



AXE 4..... P.14



AXE 5..... P.16

CONCLUSION..... P.17

INTRODUCTION

Le projet de soins constitue un des volets du projet d'établissement. Il devra mettre en œuvre dans son domaine, les grandes orientations stratégiques définies par le chef d'établissement. Il s'articule avec le projet médical, et trouve sa place dans la complémentarité avec le projet social et le projet qualité, gestion des risques.

Il s'inscrit dans la continuité du projet de soins précédent, il est élaboré à partir du bilan de ses axes.

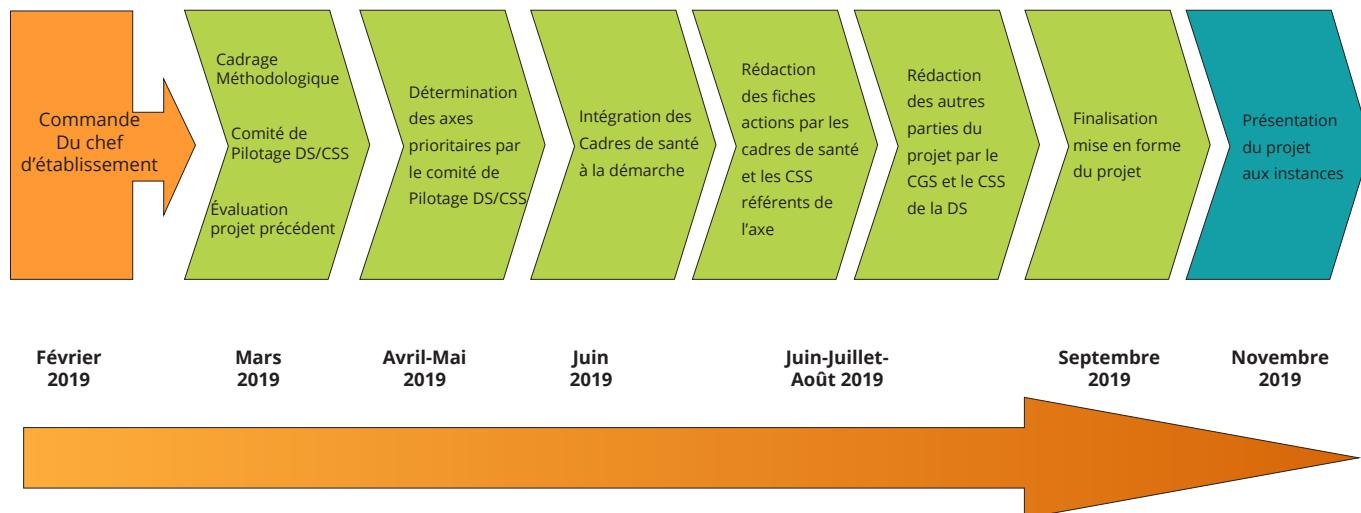
Le projet de soins fédère l'ensemble des professionnels paramédicaux et socio-éducatifs. Il est donc identitaire et s'appuie sur des valeurs communes, partagées et reconnues, telles que : le respect de la personne soignée, la qualité, la confiance, l'authenticité et la complémentarité.

Il vise la sécurité des soins et prévoit l'évaluation des pratiques. Il garantit la cohérence de la prise en charge soignante et socio-éducative, et place les usagers au centre des préoccupations des professionnels.

Les résultats recherchés visent l'émergence d'une culture paramédicale et une prise en charge coordonnée des personnes soignées, adaptée au contexte évolutif des soins en psychiatrie.

La méthodologie de travail a été conduite sous forme de démarche projet, comme suit :

ÉLABORATION DU PROJET DE SOINS 2020 - 2024 DU CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS



BILAN DU PRÉCÉDENT PROJET DE SOINS



Le projet de soins 2012-2016 avait déterminé 6 axes prioritaires, dont le bilan est le suivant :

AXE 1 - L'ÉTHIQUE ET LA BIENTRAITANCE DANS LES SOINS : Une charte de la bientraitance a été réalisée, diffusée à l'ensemble de l'établissement. Cette charte est affichée dans toutes les unités de soins de l'établissement.

AXE 2 - L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP) : Une unité transversale d'éducation thérapeutique (UTEP) a été créée en 2017. En 2018, l'établissement compte cinq programmes d'ETP autorisés par l'ARS Nouvelle-Aquitaine et trois Activités Éducatives Ciblées.

AXE 3 - LA RÉHABILITATION PSYCHOSOCIALE : Chaque pôle a fait évoluer son projet médical, avec la création d'unité de réhabilitation psychosociale. Au niveau transversal, la sociothérapie s'est construite à travers les activités de l'espace social, regroupant un lavomatique, une cafétéria, un atelier (atelier des marinières), des activités de socio-esthétique et de l'Activité Physique Adaptée (APA).

AXE 4 - LA FAMILLE ET LES USAGERS : Création en mars 2019 d'un point d'accès au droit, lieu d'accueil et de permanence qui propose des consultations individuelles, gratuites, auprès d'un avocat, au sein du CHCP. En parallèle, les pôles cliniques ont développé des partenariats de collaboration avec les associations d'usagers.

AXE 5 - L'ORGANISATION DES SOINS : Un groupe de travail institutionnel piloté par la DRH, en présence des organisations syndicales, a abouti à la révision du protocole d'accord local des 35h et à l'harmonisation des horaires de travail. Un autre groupe de travail transversal, en lien avec le projet médical, a permis l'émergence de nouvelles organisations de soins.

AXE 6 - LA FORMATION ET LA RECHERCHE : Pour la période 2012-2016, les axes prioritaires de formation pour les soignants visent le développement de compétences spécifiques en psychiatrie et de compétences transversales sur les situations de violence, le risque suicidaire, l'éducation thérapeutique, la douleur, le tutorat, l'hygiène. Mise en place d'un séminaire d'études paramédicales et d'ateliers de lecture critique d'articles mensuels, organisation dans l'établissement de 3 colloques annuels centrés sur la recherche en soins en psychiatrie.



ORGANISATION ET POLITIQUE GÉNÉRALE DES SOINS

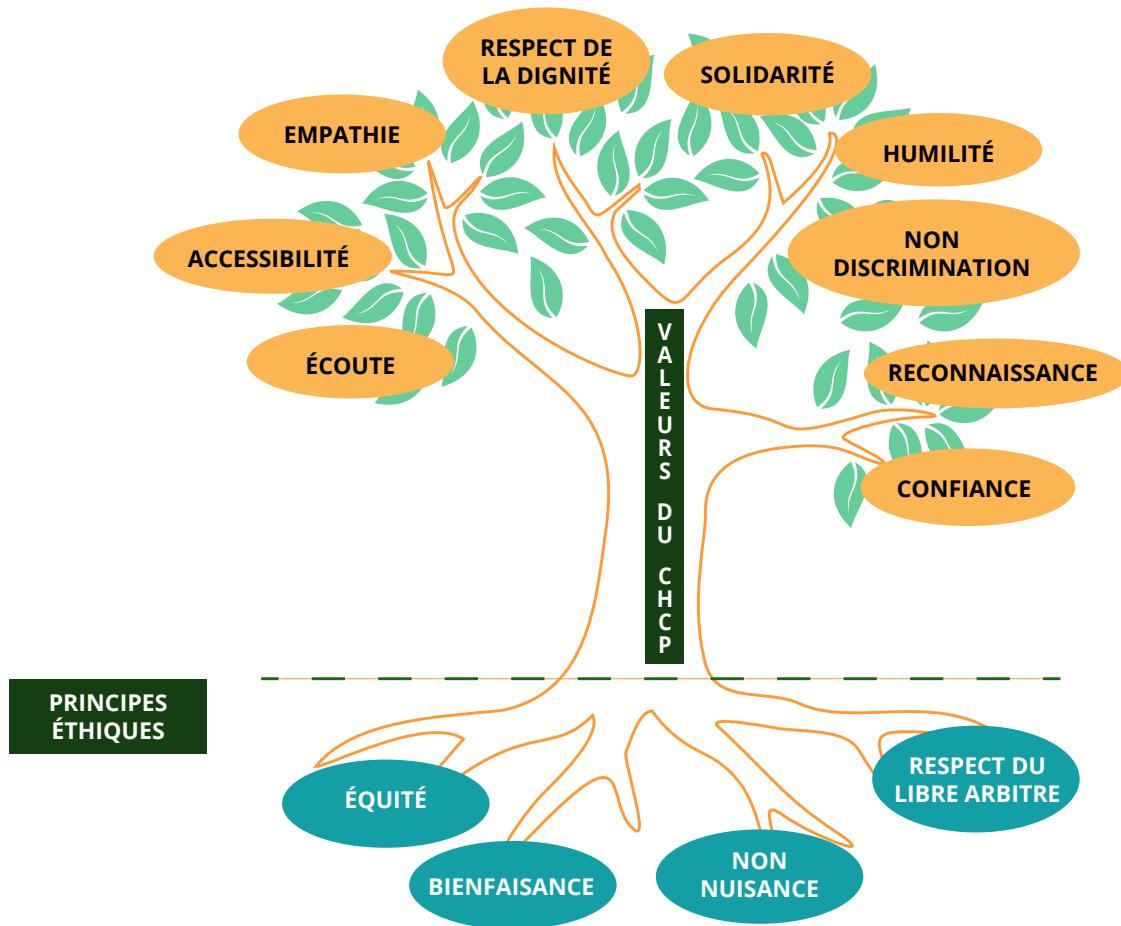
Outre les personnels affectés et rattachés à la Direction des Soins, 45 cadres de santé de proximité travaillent au CHCP. Ils sont sous la responsabilité hiérarchique du cadre supérieur assistant du pôle dans lequel ils sont affectés, et du Directeur des soins qui les réunit chaque mois. Les 7 cadres supérieurs de santé sont réunis hebdomadairement.

Sur 1710 Équivalents Temps Plein (ETP) agents dans l'établissement (en octobre 2018), 1231 ETP dépendent hiérarchiquement de la Direction des Soins, dont 633 ETP infirmiers. 65 % de ces professionnels sont affectés sur des unités de soins à temps complet en intra-hospitalier ; 35 % sur des structures de soins ambulatoires et d'alternative à l'hospitalisation en extra-hospitalier, sur les secteurs couverts par l'établissement.

La philosophie du projet de soin s'appuie prioritairement sur les valeurs professionnelles. L'utilisateur est placé au cœur des soins et acteur de la prise en charge. Les professionnels s'appuient sur les règles déontologiques et la réflexion éthique afin de garantir la liberté individuelle, la dignité des personnes et s'engagent à exclure tout jugement. L'éthique permet de réfléchir au sens de nos actions. Les valeurs donnent du sens à l'action, et permettent de fixer un cadre de référence qui est de nature à guider.

La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle s'enracine dans des questionnements éthiques qui habitent et traversent la pratique dans une recherche collective de sens.

ARBRE DES VALEURS DU CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS





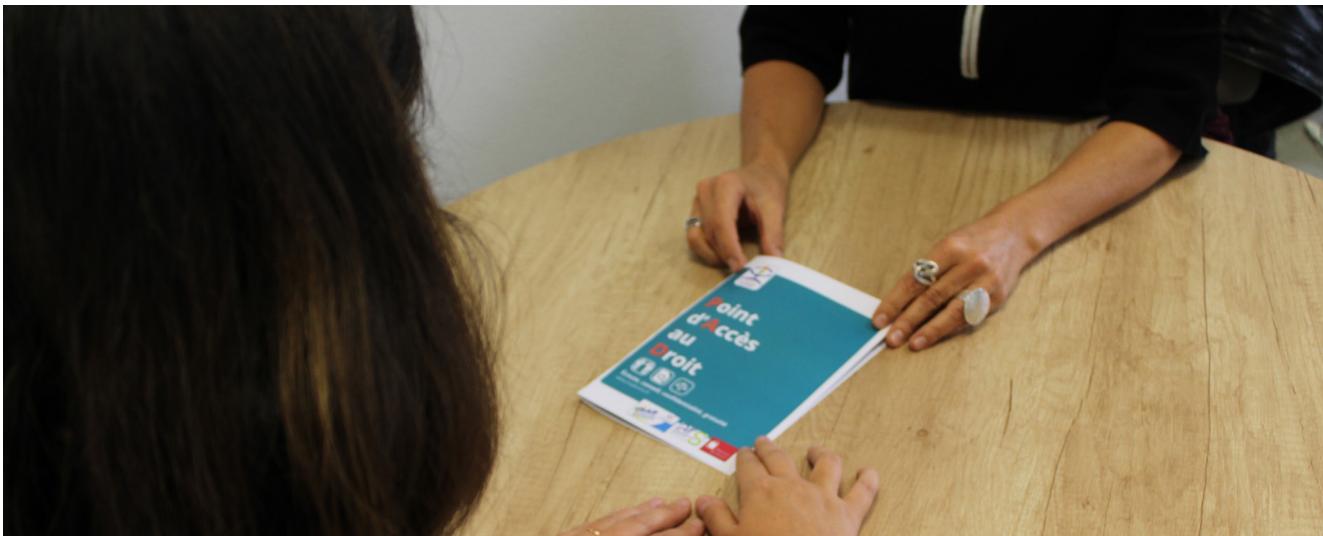
AXE 1 : DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE PROMOTION ET DE RESPECT DES DROITS DES USAGERS

La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé a posé les principes d'une véritable démocratie sanitaire. Le projet de soins s'inscrit, par ce premier axe, dans les pas du PTSM et du projet médical d'établissement, souhaitant promouvoir le respect des droits des usagers, développer leur participation aux soins, et celle de leurs représentants aux différents groupes et instances de l'établissement.

Fiche action 1-1 : Développer une politique de promotion et de respect des droits des usagers

Les actions prévues à ce sujet viseront à améliorer le respect de l'intimité et de la dignité du patient, acculturer les équipes de soins aux évolutions des droits des patients et à leur respect, participer avec la Direction des Usagers (DU), le service qualité et la

formation continue à une politique de promotion du respect des droits des usagers, et élaborer et/ou actualiser les règles de vie des unités de soins.





Fiche action 1-2 : Contribuer au développement de la participation des usagers aux soins (démocratie sanitaire)

Il s'agit ici de développer la participation des usagers et de leurs représentants aux soins et à la vie de l'hôpital. Il faudra, pour cela, développer des conventions avec les associations d'usagers, ouvrir des réunions de pôles et des réunions d'unités aux représentants des usagers, poursuivre la réflexion sur l'intégration de médiateurs de santé pairs dans les organisations de soins, favoriser l'exercice du rôle social des usagers, notamment par la participation aux actions du pôle culture et de l'espace social.



Fiche action 1-3 : Promouvoir une culture de la bientraitance et de réflexion éthique

Fiche fondée sur les valeurs communes du projet de soins, il s'agit ici de sensibiliser les personnels de terrain à la démarche éthique, et à la culture de bientraitance ; de concilier dans les pratiques, la liberté d'aller et de venir des patients avec les prises en charge sécurisées ; et d'inscrire la démarche éthique dans les soins en tant qu'axe institutionnel de formation.



AXE 2 : OPTIMISER L'ORGANISATION DES SOINS ET DÉVELOPPER UN PARCOURS DU PATIENT COORDONNÉ

Il s'agit là de déterminer les priorités et les objectifs, tant dans le domaine de l'organisation des soins au sein des équipes et des unités, que dans la coordination du parcours du patient dans l'hôpital, avec les autres hôpitaux (soins somatiques), les établissements du secteur médico-social et les professionnels de la ville. Dans l'objectif de poursuivre l'adaptation de l'offre de soins vers l'ambulatoire et le virage inclusif, il faut pouvoir développer le réseau des différents partenaires d'amont et d'aval sur le territoire.

Fiche action 2-1 : Optimiser l'organisation des soins

Les objectifs de cette fiche-action viseront notamment à développer la rédaction de projets de soins formalisés et de projets hôteliers dans les unités qui n'en possèdent pas, structurer l'organisation des soins à partir des modèles de référence existants, ajuster l'organisation du travail à la charge de travail, renforcer les écrits professionnels, les transmissions ciblées et la traçabilité, développer et inscrire systématiquement le raisonnement clinique sur le dossier du patient.

Fiche action 2-2 : Coordonner le parcours du patient à l'hôpital

Il s'agit là essentiellement de formaliser le projet thérapeutique individualisé, de l'admission à la sortie, d'optimiser la communication entre les unités intra et extra-hospitalières, et avec les unités de soins MCO lors des transferts.





Fiche action 2-3 : Améliorer la prise en charge des soins somatiques des patients hospitalisés en psychiatrie

Les objectifs viseront ici à améliorer le partage de l'information, évaluer, actualiser et diffuser les conventions entre MCO (public/privé) et CHCP, mettre en oeuvre les actions du groupe thématique CHU/CHCP centré sur l'accès aux urgences et aux soins somatiques des patients du CHCP, développer la recherche du médecin traitant, et former les professionnels soignants aux soins palliatifs.

Fiche action 2-4 : Coordonner le parcours du patient entre la ville et l'hôpital

Il s'agit là de favoriser un parcours coordonné des patients, d'améliorer la lisibilité des ressources internes et la communication avec les partenaires extérieurs, d'associer les aidants dans les prises en charge ou le maintien à domicile, de créer des espaces de rencontre, d'information, et de soutien pour eux, de préparer, dès l'admission, la sortie des patients en concertation avec les unités intra et extra et tous les acteurs impliqués dans la prise en charge.

Fiche action 2-5 : Améliorer l'accueil, l'accompagnement et les soins aux personnes en situation de handicap

Il s'agit ici essentiellement d'améliorer l'accueil et l'accès aux soins des personnes en situation de handicap, quel qu'il soit, et de lutter notamment contre la stigmatisation des patients psychiatriques encore persistante.





AXE 3 : DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ DES SOINS

Il s'agit de poursuivre l'acculturation des équipes de soins à l'évaluation des pratiques et à la traçabilité des différents items Qualité, pour une prestation de soins optimisée auprès des patients accueillis, et d'appliquer les recommandations de bonnes pratiques.

Fiche action 3-1 : Poursuivre la démarche d'acculturation qualité et de sécurisation des soins

Les objectifs opérationnels sur ce thème viseront principalement à poursuivre la formation des étudiants à la démarche qualité, accompagner les soignants vers une appropriation de l'ensemble des outils de la démarche qualité, poursuivre la culture du signalement et accompagner les actions correctrices en lien avec le service qualité, et concourir au respect des bonnes pratiques en matière d'hygiène et de lutte contre les infections nosocomiales.

Fiche action 3-2 : Renforcer les outils de sécurisation des soins en psychiatrie

Il s'agira là essentiellement de développer et améliorer les pratiques de traçabilité des actes de soins, mettre en œuvre la politique de prévention du risque suicidaire et ses outils, développer des pratiques d'alternatives à la contention et à l'isolement des patients (espaces Snoezelen), contribuer à la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière d'alimentation, et renforcer le dépistage des troubles de la déglutition.





SSI
2



AXE 4 : RENFORCER LA POLITIQUE MANAGÉRIALE, DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET LES PROJETS DES PROFESSIONNELS DANS LES ÉVOLUTIONS DU SOIN

Il faut pouvoir dans un contexte très évolutif, accompagner les professionnels du soin vers de nouvelles pratiques, par la formation continue, pour développer les compétences nécessaires à l'accompagnement des patients dans le virage ambulatoire, le virage inclusif et la réhabilitation psycho-sociale. Concernant les nouveaux professionnels, en lien avec le projet social, et compte-tenu du turn-over important des infirmiers, il sera nécessaire de s'interroger sur la politique d'attractivité, de fidélisation voire de mobilité des personnels soignants.

Fiche action 4-1 : Renforcer le parcours du professionnel au sein de l'institution

Les objectifs opérationnels de cette fiche viseront à structurer les étapes du parcours du nouveau professionnel, élaborer une charte de mobilité et contribuer et à la politique de recrutement (attractivité et fidélisation des nouveaux professionnels) en lien avec le projet social, développer des outils nécessaires à l'accueil des stagiaires et à leur encadrement, améliorer les partenariats avec les instituts de formations, structurer la gestion des stages des étudiants des professions paramédicales et socio-éducatives, développer les pratiques avancées en santé mentale (IPA).





Fiche action 4-2 : Développer une politique managériale pour accompagner les évolutions de l'hôpital

Les actions conduites ici viseront principalement à harmoniser les pratiques d'encadrement et développer une politique managériale transversale, contribuer au décloisonnement entre les cadres des services de soins et les cadres des fonctions supports pour une meilleure coopération, contribuer en lien avec le projet social à l'amélioration des compétences des cadres (parcours de formation).

Fiche action 4-3 : Favoriser l'adaptation des compétences aux évolutions du soin

Les actions viseront ici essentiellement à développer les compétences professionnelles pour adapter les pratiques de soins à la démarche de réhabilitation psycho-sociale des patients, nécessaire au virage ambulatoire et inclusif. Il s'agira aussi de développer les compétences des professionnels soignants dans la perspective de promouvoir la recherche paramédicale, l'expertise professionnelle dans différents domaines, et au niveau universitaire. Il s'agira aussi de promouvoir les pratiques avancées. Il sera nécessaire enfin de professionnaliser les écrits, les transmissions ciblées (orales et écrites) et le raisonnement clinique.





AXE 5 : DÉVELOPPER LA RECHERCHE EN SOINS ET LA PROMOTION DE LA PRÉVENTION EN SANTÉ MENTALE

La recherche en soins est un processus qui permet de se questionner et donc d'améliorer les soins et les pratiques des professionnels de santé et socio-éducatifs. Des actions doivent promouvoir la recherche en soins en psychiatrie, pour faire émerger de nouvelles pratiques et des projets paramédicaux. Parallèlement, la promotion de la prévention constitue un axe incontournable d'amélioration des soins.

Fiche action 5-1 : Développer la recherche paramédicale en psychiatrie

Les actions de cette fiche viseront à développer la culture de la recherche paramédicale, à mieux formaliser les pratiques de soins spécifiques en psychiatrie, à structurer cette recherche, et à améliorer la lisibilité des dispositifs pour les agents du CHCP.

Fiche action 5-2 : Promouvoir la prévention en santé mentale

Il s'agit là, de mettre en œuvre la prévention primaire et secondaire dans les suivis en ambulatoire ; d'améliorer la lisibilité de l'ensemble des activités de prévention proposées sur l'institution, d'augmenter l'orientation des patients vers les activités transversales, dont les Activités Physiques Adaptées (APA), et d'améliorer leur traçabilité. Il s'agit aussi de développer l'organisation de projets culturels dans les unités de soins, ainsi que les programmes ETP.



CONCLUSION



C'est dans un contexte très évolutif au niveau territorial (GHT et PTSM notamment), induit par la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 et la récente loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, que les actions du projet de soins de l'établissement devront se développer pour favoriser un parcours de soins du patient de qualité et coordonné.

C'est en complémentarité avec les autres parties du projet d'établissement (projet médical et projet social notamment), que ses actions pourront se déployer, dans le respect des grandes orientations stratégiques définies par le chef d'établissement.

Le projet de soins s'inscrit pleinement dans ces orientations stratégiques, notamment avec ses objectifs de développement des compétences professionnelles pour adapter les pratiques de soins à la démarche de réhabilitation psycho-sociale des patients, nécessaire au virage ambulatoire et inclusif .

Le projet de soins promeut des orientations fortes fondées sur des valeurs communes, avec association du patient à ses soins, sécurisation des soins ; et développement d'une politique managériale et des compétences des professionnels soignants dans la perspective de promouvoir la recherche paramédicale, l'expertise professionnelle et les pratiques avancées.





© Crédit photo Centre Hospitalier Charles perrens

CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS
121 RUE DE LA BÉCHADE CS81285
33076 BORDEAUX

TÉL : 05.56.56.34.34

Courriel : centre-hospitalier@ch-perrens.fr



www.ch-perrens.fr



**Centre Hospitalier
Charles Perrens**



@ch_perrens



ch_charles_perrens



**Centre Hospitalier
Charles Perrens**